



Changement de la date de début d'activité

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

Bien qu'il y ait changement de date de début d'activité, les cotisations sociales sont dues à compter de la date de dépôt du dossier d'immatriculation <<<PO>>> au CFE (idem pour l'ACCRES : l'exonération de charges court à compter de la date de dépôt du dossier d'immatriculation <<<PO>>> au CFE)

- ✓ <<<Imprimé P2>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfe.net.fr>>>**
- ✓ Extrait **K Bis original** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- ✓ Chèque de **101.10 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes.

**LE DOSSIER EST A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE LE JOUR
DE LA NOUVELLE DATE DE DEBUT D ACTIVITE OU DANS LE MOIS QUI SUIV**